

## RÉUNION DU 23 JUIN 2010

### Session ordinaire

Le vingt trois juin deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire de Bavent.

#### Etaient présents :

Messieurs et Mesdames TANQUEREL-GUILLOT-PERRODIN-LELIEVRE-HARIVEL-PLANTEGENEST-MOULIN-POTHIER-LAVAL.

#### Absents excusés :

Monsieur CARPENTIER qui donne pouvoir à Monsieur GUILLOT  
Monsieur CARCEL qui donne pouvoir à Monsieur GARNIER  
Madame LAGALLE qui donne pouvoir à Madame POTHIER  
Madame VANWILDERMEERSCH qui donne pouvoir à Monsieur MOULIN  
Monsieur MARIE qui donne pouvoir à Madame TANQUEREL  
Madame GAUMER

#### Absents non excusés :

Madame DERACHE  
Monsieur CHEVALIER

#### Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane MOULIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers « Travaux de rénovation à la Mairie » et « Achat d'une lame neige pour le tracteur » incomplets à ce jour, feront l'objet d'un examen lors de la prochaine réunion de conseil.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur :

- ✓ Confection d'un placard dans la Salle de Judo
- ✓ Autorisation à lancer la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour des travaux d'agrandissement du bassin de rétention et embellissement des abords rue de Stoke Canon

bien que ces questions ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'examiner ces dossiers qui seront présentés respectivement par Madame LELIEVRE et Monsieur GARNIER.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2010**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **TRAVAUX DE RÉNOVATION DES SANITAIRES AUX ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE**

Monsieur GUILLOT, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité cinq entreprises pour des travaux de rénovation des sanitaires aux écoles maternelle et élémentaire, notamment par la mise en place d'adoucisseurs, à savoir :

- Entreprise PIQUOT à Caen
- Entreprise ANGERVILLE à Bavent
- Entreprise ADEE Cagnard au Home Varaville
- Entreprise PAIMBLANC-LEBAS à Argences
- Entreprise JOSEPHINE à Bavent

Que ces dernières ont répondu comme suit, hormis les Entreprise PAIMBLANC-LEBAS et JOSEPHINE qui n'ont pas répondu :

Entreprises	Ecole Maternelle Montant HT	Ecole Élémentaire Montant HT	Montant total HT
PIQUOT	7 950.49 €	3 909.23 €	11 859.72 €
ANGERVILLE Eric	7 947.69 €	6 729.00 €	14 676.69 €
ADEE	5 535.04 €	4 464.00 €	9 999.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise ADEE Cagnard au Home Varaville pour un montant total H.T. de 9 999.04 €

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux qui devront impérativement être réalisés avant la rentrée scolaire de septembre,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

### **INSTALLATION ÉLECTRIQUE AUX ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE**

Monsieur GUILLOT informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter l'installation électrique aux écoles maternelle et élémentaire et que pour ce faire il a consulté trois entreprises, à savoir :

- Entreprise ELECTRAUDE à Bavent
- Entreprise MCEG à Saint Loup de Fribois
- Entreprise BOUET à Ranville

Qu'elles ont répondu comme suit, hormis l'Entreprise BOUET qui n'a pas répondu :

<b>Entreprises</b>	<b>Ecole Maternelle Montant HT</b>	<b>Ecole Élémentaire Montant HT</b>	<b>Montant total HT</b>
ELECTR"AUDE	118.00 €	1 096.00 €	1 214.00 €
MCEG	623.19 €	3 402.18 €	4 025.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'Entreprise ELECTRAUDE à Bavent pour un montant total HT de 1 214.00 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux qui devront impérativement être réalisés avant la rentrée de septembre,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

### **MISE EN PLACE DE STORES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur GUILLOT, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal qu'il a consulté trois entreprises pour la fourniture et la pose de stores :

- A la Salle des Arts et des Loisirs dans les toilettes des hommes et dans la salle de repos
- A l'Ecole Maternelle dans une des trois classes

Que deux ont répondu comme suit, hormis l'Entreprise GPAL à Caen qui n'a pas donné suite :

<b>Entreprises</b>	<b>Ecole Maternelle Montant HT</b>	<b>Salle des Arts et des Loisirs Montant HT</b>	<b>Montant total HT</b>
BAIE OUEST CAEN à Caen	555.02 €	574.58 €	1 129.60 €
EURO HABITAT à Caen	325.00 €	371.74 €	696.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'Entreprise EURO HABITAT à Caen pour un montant total HT de 696.74 € pour la fourniture et la pose de stores rouleaux à chaînettes,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

### **FOURNITURE ET POSE D'UN PORTAIL AU LOGEMENT COMMUNAL 1 CHEMIN DU BOURGNEUF**

Monsieur GUILLOT, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et la pose d'un portail en tôle destiné au logement communal 1 Chemin du Bourgneuf et qu'elles ont répondu comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
CASTEROUGE à Merville-Franceville	2 643.87 €
SEMENT à Putot en auge	1 812.00 €
GRIGY à Dives Sur Mer	5 440.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'Entreprise SEMENT à Putot en Auge d'un montant HT de 1 812.00€ pour la fourniture et la pose d'un portail en tôle, Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux, Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

### **TRAVAUX DE COUVERTURE À L'ÉCOLE MATERNELLE**

Monsieur GUILLOT informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de couverture à l'école maternelle afin de remédier aux débordements de chéneau. Que pour ce faire deux entreprises ont été consultées et ont répondu comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
ROZIER à Saint Ouen du Mesnil Oger	1 095.82 €
LAURENT à Bénouville	946.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de la SARL LAURENT à Bénouville pour un montant HT de 946.08€, Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux, Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

### **ACHAT DE JEUX POUR ENFANTS DANS LE PARC URBAIN**

Monsieur HARIVEL, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal qu'avec l'aide de la Commission quatre sociétés ont été consultées pour la fourniture et la pose de jeux à ressort pour enfants dont deux jeux mono-place et un jeux multi-places munis d'un panneau réglementaire. Il est précisé au Conseil que les jeux seront installés sur gazon sans pose de sol amortissant dans le parc urbain de la Mairie. Ces dernières ont répondu comme suit :

<b>Sociétés</b>	<b>Montant HT</b>
AD HOC à Vitot	3 562.03 €
RAYNAUD à Lisieux	2 995.48 €
PROLUDIC à Vouvray	2 178.00 €
LUDO-PARC à Gennevilliers	3 283.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la Société LUDO-PARC à Gennevilliers pour un montant HT de 3283.25 € pour la fourniture et la pose de 3 jeux avec panneau réglementaire considérant l'esthétisme des jeux par rapport à celui des sociétés concurrentes et le lieu où ces derniers seront installés, à savoir le parc urbain de la Mairie, Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande, Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0106 « Installation de Voirie » article 2152.

### **RÉNOVATION DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE DE ROBEHOMME**

Madame TANQUEREL, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal que quatre entreprises ont été sollicitées pour des travaux de peinture à la sacristie de l'Eglise de Robehomme en vue de sa rénovation et qu'elles ont répondu comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
LEPETIT Mathieu à dives Sur Mer	5 821.35 €
EDEN DECORATION à Hérouvillette	6 617.41 €
NICOLLE à Caen	4 885.10 €
B.A.C. ENVIRONNEMENT à Lisieux	13 389.00 € (net de taxes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'Entreprise NICOLLE à Caen pour un montant HT de 4 885.10 €,

Autorise Monsieur le Maire à le signer et faire exécuter les travaux,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

### **RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL**

#### **- Demande de subvention au Conseil Général**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce dernier à solliciter une subvention de Madame le Président du Conseil Général du Calvados près de la Direction de la Jeunesse, de la Culture et du Territoire – Service Sports et Vie Associative pour la réalisation de travaux de réfection du terrain de football de Bavent,

Estime le montant TTC des travaux à 48 226.69€ pour un plan de financement arrêté à :

Autofinancement au Budget Primitif 2010	5 967.86 €
Fonds de concours attribué par CABALOR (50% du coût restant à la charge de la Commune)	5 967.85 €
Subvention du Conseil Général (40% du montant des travaux HT)	16 129.32 €
Subvention de la FAFA (Fonds d'Aide du Football Amateur (50% du coût HT)	20 161.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 226.69 €</b>

Précise que les travaux pourraient commencer dès l'accord de subvention et avoir un commencement d'exécution en septembre 2010.

### **RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL ET TRAVAUX DE RESTRUCTURATION**

#### **ET D'AGRANDISSEMENT DES VESTIAIRES DE FOOTBALL**

##### **- Demande de subvention au Fonds d'Aide au Football Amateur**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce dernier à solliciter une subvention au fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation de :

- travaux de réfection du terrain de football
- travaux de restructuration et d'agrandissement des vestiaires de football

Estime le montant des travaux TTC à 48 226.69 € pour la réfection du terrain avec un plan de financement arrêté à :

Autofinancement au Budget Primitif 2010	5 967.86 €
Fonds de concours attribué par CABALOR (50% du coût restant à la charge de la Commune)	5 967.85 €
Subvention du Conseil Général (40% du montant des travaux HT)	16 129.32 €
Subvention de la FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur 50% du coût HT)	20 161.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 226.69 €</b>

Estime le montant des travaux TTC à 60 000.00 € pour la restructuration et l'agrandissement des vestiaires avec un plan de financement arrêté à :

Subvention du Conseil Général (40% du montant des travaux HT)	18 866.00 €
Subvention de la FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur 50% du coût HT)	23 583.00 €
Autofinancement au Budget Primitif 2010	17 551.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000.00 €</b>

Précise que les travaux pourraient commencer dès l'accord de subvention et avoir un commencement d'exécution en septembre 2010.

## **ACHAT D'UNE REMORQUE PARC ET JARDIN**

Monsieur MOULIN, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été consultées pour la fourniture d'une remorque parc et jardin et qu'elles ont répondu comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
CHIVOT à Caen	2 867.06 €
MONROCQ à Mondeville	2 950.00 €
DLM à Dives Sur Mer	3 800.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'Entreprise CHIVOT à Caen pour un montant HT de 2 867.06 € pour la fourniture d'une remorque parc et jardin « Mécanorem » de type PJ 1151F,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande,  
Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0106 « Matériel roulant » article 21571.

## **ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Monsieur GARNIER informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité deux sociétés pour la fourniture et l'installation de matériel informatique, dont 2 ordinateurs, destiné à l'école élémentaire afin de compléter le matériel déjà existant.

Les deux fournisseurs ont répondu comme suit pour du matériel équivalent :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant HT</b>
I.D.E. à Colombelles	1 060.53 €
TOOLS Informatique à Colombelles	964.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de TOOLS Informatique à Colombelles pour la fourniture et l'installation de matériel informatique processeur AMD pour un montant total HT de 964.88€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande,  
Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0106 « Matériel de bureau et informatique » article 2183.

## **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BAVENT ET ERDF, DIRECTION TERRITORIALE DU CALVADOS**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal pour approbation la convention entre la Commune de Bavent et l'ERDF, Direction Territoriale du Calvados.

Précise que cette dernière a pour objet de définir le service apporté par ERDF, Direction Territoriale du Calvados à la Commune de Bavent pour l'assister dans le cadre de l'élaboration de son PLU en prenant en compte l'existence et les capacités du réseau de distribution publique de l'électricité.

Informe que la durée de la mission est strictement limitée à la durée de l'élaboration du PLU par la commune de Bavent et qu'elle ne saurait excéder 3 ans prenant effet à compter de la date de signature de ladite convention ; de même qu'il est noté que le service apporté par ERDF ne donne pas lieu à rémunération de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **CONFECTION D'UN PLACARD DANS LA SALLE DE JUDO**

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal que quatre entreprises ont été sollicitées pour la confection d'un placard dans la Salle de Judo du Complexe Sportif Gustave Frion, à savoir :

- Entreprise Sylvain BRILLANT à Amfréville
- Entreprise Alain VINCENT à Bavent
- Entreprise LAUGEOIS à Amfréville
- Entreprise Michel PAYEN à Touffréville

Que seules BRILLANT et PAYEN ont répondu comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
Sylvain BRILLANT	2 420.00 €
Michel PAYEN	2 644.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'Entreprise Sylvain BRILLANT pour la confection et la pose d'un placard d'un montant HT de 2 420.00 €,  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,  
Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

**AUTORISATION À LANCER LA CONSULTATION POUR LA DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR :**

- **Des travaux d'agrandissement du bassin de rétention et embellissement des abords rue de Stoke Canon**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux d'agrandissement du bassin de rétention et embellissement des abords rue de Stoke Canon.

Rappelle que ces travaux s'inscrivent dans le programme de travaux hydrauliques sur le territoire de la Commune.

**RÉTROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT « RÉSIDENCE DU PARC » DANS LE DOMAINE PUBLIC**

- **Approbation et autorisation à signer l'acte**

Sur proposition de monsieur le Maire, considérant qu'il n'y a pas lieu d'effectuer d'enquête publique préalable pour le classement dans le domaine public des voies du domaine privé de la Collectivité déjà ouverte à la circulation,

Considérant la convention, en date du 8 mars 2004, signée entre la Commune de Bavent et la SARL 2L PROMOTION,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la rétrocession gratuite par la SARL 2L PROMOTION, des voies et réseaux du lotissement « Résidence du parc »,

Ordonne le classement des dites voies et réseaux dans le domaine public,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.